

**PATENT ASSIGNMENT**

Electronic Version v1.1  
 Stylesheet Version v1.1

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT
NATURE OF CONVEYANCE:	CHANGE OF NAME
CONVEYING PARTY DATA	
Name	Execution Date
EADS SYSTEMS & DEFENCE ELECTRONICS	12/02/2003
RECEIVING PARTY DATA	
Name:	EADS DEFENCE AND SECURITY SYSTEMS S.A.
Street Address:	6 rue Dewoitine
City:	Velizy-Villacoublay
State/Country:	FRANCE
Postal Code:	78140
PROPERTY NUMBERS Total: 1	
Property Type	Number
Patent Number:	6175648
CORRESPONDENCE DATA	
Fax Number:	(703)739-9577
<i>Correspondence will be sent via US Mail when the fax attempt is unsuccessful.</i>	
Phone:	7037394900
Email:	tfranklin@stites.com
Correspondent Name:	Stites & Harbison PLLC
Address Line 1:	1199 N. Fairfax Street
Address Line 2:	Ste. 900
Address Line 4:	ALEXANDRIA, VIRGINIA 22314
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	P06057US00/RFH
NAME OF SUBMITTER:	Douglas E. Jackson

Total Attachments: 4  
 source=ChangeName2#page1.tif  
 source=ChangeName2#page2.tif  
 source=ChangeName2#page3.tif

OP \$40.00 6175648



**EADS Defence and Security Systems SA**  
*Société anonyme au capital de 20.000.000 €*  
*Siège Social : 6 rue Dewoitine*  
**78140 VELIZY-VILLACOUBLAY**  
**345 076 087 RCS VERSAILLES**

**Assemblée Générale Mixte du 2 décembre 2003**

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille trois, le mardi 02 décembre à 11 heures, les actionnaires de la société EADS Systems & Defence Electronics, société anonyme au capital de 20.000.000 euros, se sont réunis au 6 rue Dewoitine à Vélizy Villacoublay (78), en assemblées générales ordinaire et extraordinaire sur convocation adressée par lettre à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance et à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par un mandataire.

**ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :**

La société EADS France	personne morale représentée par Monsieur COURSIMAULT
Monsieur Patrick JOURDAN	Président-Directeur Général
Monsieur Antoine COURSIMAULT	Administrateur, Directeur Général Délégué
Monsieur Rémy BLAIN	Administrateur
Monsieur Denis VERRET	Administrateur, avait donné pouvoir à Monsieur JOURDAN pour le représenter
Monsieur Didier LOISELET	Administrateur, avait donné pouvoir à Monsieur BLAIN pour le représenter

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Monsieur Thierry PERRIN	Commissaire du Gouvernement
Monsieur Philippe HARANG	Représentant du Personnel
Monsieur Jean-Marie PEETERS	Représentant du Personnel
Mademoiselle Stéphanie ROSTREN	secrétaire du conseil

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Stefan ZOLLER	Administrateur
Monsieur Paul-Antoine MARTEAU	Représentant du Personnel
Monsieur Jean-François BARDIN	Représentant du Personnel

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents détenant ensemble plus de la moitié des actions composant le capital social, le quorum des actions ayant le droit de vote prévu par les statuts est atteint.

L'assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée un certain nombre de documents à savoir :

- la copie des lettres de convocation adressées à tous les actionnaires ;
- la feuille de présence de l'assemblée ;
- le rapport du conseil d'administration ;
- le texte du projet de résolutions présenté par le conseil ;
- les statuts de la société.

Le Président passe en revue les différents points de l'ordre du jour.

A titre extraordinaire :

- modification de la dénomination sociale de la société ;
- modification corrélatrice de l'article 3 des statuts ;
- pouvoirs à donner;

A titre ordinaire :

- ratification de la cooptation en conseil d'administration de 3 administrateurs, à la suite de la démission de Messieurs Plano, Runde et Mueller.
  - Constatation de la nomination de Monsieur Jourdan en tant que Président.
  - Pouvoirs à donner.
-

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président donne alors lecture des résolutions soumises au vote des assemblées.

- **De l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**Première résolution :**

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale de la Société, celle de EADS Defence and Security Systems SA et de modifier corrélativement l'alinéa 1 de l'article 3 des statuts ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 3 – Dénomination sociale

La dénomination de la société est « EADS Defence and Security Systems SA ».  
(le reste sans changement)

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**Seconde résolution :**

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée afin d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publicité requises par la loi.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

- **De l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Première résolution :**

L'assemblée générale ratifie les cooptations effectuées par le conseil d'administration lors de sa séance du 23 octobre 2003, de :

Monsieur Patrick JOURDAN  
Domicilié 4, chemin des 4 piliers – 78490 GROSROUVRE

Monsieur Didier LOISELET  
domicilié rue  
5, rue Rigaud – 92200 NEUILLY SUR SEINE

Monsieur Rémy BLAIN  
Domicilié 8 rue Henri Pigeon – 92600 ASNIERES SUR SEINE

en qualité de nouveaux administrateurs, aux lieu et place de Messieurs Bernard PLANO, Thomas MUELLER et Gert RUNDE, démissionnaires de leurs fonctions, pour la durée restant à courir sur le mandat de ces derniers.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**Seconde résolution :**

L'assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Patrick JOURDAN en qualité de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Bernard PLANO, démissionnaire et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

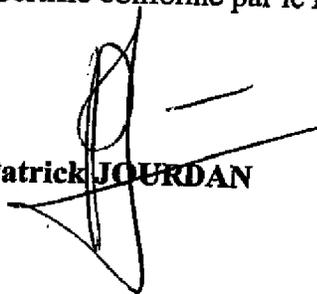
*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**Troisième résolution :**

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée afin d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publicité requises par la loi.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Certifié conforme par le Président,

  
Patrick JOURDAN